

16ème législature

Question N° : 10819	De Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho (Rassemblement National - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique >gendarmerie	Tête d'analyse >Baisse de la dotation matérielle allouée aux gendarmeries	Analyse > Baisse de la dotation matérielle allouée aux gendarmeries.
Question publiée au JO le : 08/08/2023 Réponse publiée au JO le : 24/10/2023 page : 9444 Date de changement d'attribution : 15/08/2023		

Texte de la question

Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho interroge M. le ministre des armées sur les conséquences de la baisse de la dotation matérielle allouée aux gendarmeries. En effet, cette allocation leur permet de pouvoir acquérir du petit matériel contribuant à sécuriser l'environnement des gendarmes, notamment lors des patrouilles. Or il apparaît que, pour pallier la baisse de crédits alloués à ce type d'achat, les brigades sont contraintes de créer des associations de 1901. Les fonds récoltés permettent ensuite d'acheter les équipements dont il est question. Cet état de fait s'apparente à un manquement de l'État à son obligation de fournir l'ensemble du paquetage nécessaire pour garantir le bien-être et la sécurité des forces de gendarmerie. Aussi, elle lui demande s'il entend mettre ou a déjà mis en place une revalorisation de la dotation matérielle afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

La gendarmerie nationale est pleinement investie dans le bien-être et la sécurité de ses personnels, sur le terrain comme sur les postes d'environnement. Le budget de la gendarmerie nationale, hors dépenses de personnel au titre du programme 152, a fortement augmenté depuis le début du premier quinquennat du Président de la République, passant de 1, 338 milliard d'euros en 2017 à 1, 555 milliard d'euros en 2023, soit une hausse de 16,25 %. La dotation de matériel de la gendarmerie nationale a en outre bénéficié de plusieurs relèvements exceptionnels à la faveur du Beauvau de la sécurité (2021) et des plans de relance (2021 et 2022). La gendarmerie nationale a ainsi pu poursuivre les objectifs qu'elle s'est fixée dans le cadre de sa stratégie GEND 20.24. L'achat de matériels permet à la gendarmerie de s'adapter à la diversification des menaces à travers des investissements en matière d'équipement. Le Beauvau de la sécurité a consacré le renouvellement en équipements et matériel des unités de gendarmerie, accéléré suite au drame de Saint-Just (2020). En 2021, la gendarmerie nationale a attribué 89,8 millions d'euros de crédits aux dépenses d'équipement, dont 7,2 millions ont servi à financer le renouvellement de l'armement de la police judiciaire et des petits équipements (étui, batteries...). Les plans de relance 2021 et 2022 ont confirmé cet engagement en matière de protection des gendarmes. 15 millions d'euros supplémentaires destinés à l'achat d'équipements spécialisés ont ainsi été débloqués en 2021/2022. La gendarmerie a tiré les leçons du drame de Saint-Just (2020) en apportant des fonds supplémentaires pour l'équipement de ses agents (tasers, gilets tactiques). Au total, en 2021, 40,4 millions d'euros ont été investis en habillement et moyens de protection et d'intervention. Cette somme a été portée à 56,1 millions d'euros en 2022. En complément, chaque unité dispose d'un budget permettant de financer du petit matériel. Cette dotation financière des unités élémentaires (DFUE) est encadrée par la



circulaire 96000 GEND/DSF/SDAF du 17 mai 2016 qui en définit le cadre réglementaire. Confiée au commandant d'unité, la DFUE permet de financer les opérations et réalisations considérées comme souhaitables pour l'amélioration des conditions de travail et du cadre de vie collective des personnels. Le montant alloué dépend de la catégorie de l'unité et de l'effectif qui la compose. Il varie de 723 € à 6 800 € par an. En 2022, cette dépense représentait au niveau national 9 M€. Allocation souple, adaptée aux besoins des gendarmes qui en sont bénéficiaires – unités territoriales, unités d'appui et spécialisées et groupes de commandement – la DFUE peut, sur demande exceptionnelle du commandant d'unité, être reportée à l'année suivante, ce afin de permettre de financer les opérations dont le coût dépasse la dotation annuelle prévue. Ainsi, l'allocation équivaut parfois à deux années de DFUE pour les reports autorisés par le commandant de la formation administrative. Les achats réalisés sont le fruit d'une concertation entre le commandant et ses personnels. Chaque gendarme participe ainsi à la décision d'emploi de cette dotation qui permet de financer l'acquisition de matériels ou de petites fournitures utiles au travail quotidien – batteries, consommables, appareils informatiques – ou susceptibles d'améliorer le cadre de travail des gendarmes. La DFUE est ainsi un élément essentiel du dispositif de soutien aux unités de gendarmerie, en tant qu'elle accorde aux échelons subsidiaires locaux, mieux placés, l'autonomie de leurs achats courants.